



SYNDICAT MIXTE INTERDÉPARTEMENTAL DU BASSIN DU CHER SAUVAGE

Rapport d'Activités 2024 Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Siège : 14 rue André Bonnet - 41130 GIEVRES

secretaire@syndicatchersauvage.fr

02.54.88.16.48



Table des matières

1.	CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE.....	4
1.1.	Le territoire du Cher sauvage.....	4
1.2.	La gouvernance	5
1.3.	Statut et compétences	6
2.	ORGANISATION	7
2.1.	L'équipe des agents	7
2.2.	Bureaux et Comités Syndicaux.....	7
3.	MARCHES PUBLICS PASSES ET SUIVIS EN 2024.....	8
3.1.	Le marché d'entretien du lit mineur du Cher - Fonctionnement	8
3.2.	Les marchés d'assurance - Fonctionnement	8
3.3.	L'étude préalable au Contrat Territorial Milieux Aquatiques - Investissement	9
4.	ACTIONS EN 2024	9
4.1.	Suivi hydrographique des cours d'eau	9
4.2.	Bassin du Cher amont (Le Cher depuis Vierzon jusqu'à Chabris).....	11
4.3.	Bassin du Cher aval (Le Cher depuis Chabris jusqu'à Noyers-sur-Cher)	13
5.	PARTICIPATION EN TANT QUE PERSONNE PUBLIQUE ASSOCIEE	15
6.	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025.....	16
6.1.	Les actions prévues en 2025	16
6.2.	Bilan financier 2024 et perspectives 2025	18
	Annexe 1 – Préparation budget primitif – Présentation par compte (pièce jointe mail)	26
	Annexe 2 – Programme d'action ATMA 2025-2030 (pièce jointe mail).....	26
	Annexe 3 – Tableau des amortissements (pièce jointe mail)	26
	Annexe 4 – Liste des marchés passés en 2024 :	26

PREAMBULE

La loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L2313-1 et L5211-36 du CGCT dans le but d'améliorer la transparence au sein de l'assemblée délibérante, l'information des administrés et la responsabilité financière des collectivités territoriales de 3500 habitants et plus.

Outre son caractère obligatoire sous peine d'illégalité de la délibération approuvant le budget, la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) en assemblée délibérante deux mois avant le vote du budget s'accompagne, désormais, de la production d'un **rapport d'orientation budgétaire** (ROB). Ce rapport, justifié par l'obligation de maîtrise des finances publiques, est présenté par l'autorité territoriale à l'assemblée délibérante et **doit désormais comprendre**, en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 (Décret publié au JO du 26/06/2016 et relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication du rapport d'orientation budgétaire) :

- les **orientations budgétaires**, évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
- **les engagements pluriannuels envisagés**, la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision de dépenses et de recettes
- **des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée** et les perspectives pour le projet de budget.

Ce rapport, préalablement adressé aux membres du comité syndical, donne ainsi lieu à un débat au Comité Syndical, dans les conditions fixées par son règlement intérieur, et une délibération spécifique. Il n'est pas prévu de formalisme particulier quant à sa présentation.

La nouvelle rédaction de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales complète également les conditions de présentation des documents budgétaires soumis au vote, désormais devant être également assortis d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le débat d'orientation budgétaire permet

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget ;
- d'informer sur la situation financière de la collectivité ;
- de présenter le contexte économique national et local.

Le débat d'orientation budgétaire répond aux obligations légales :

- sa tenue est obligatoire dans les EPCI comprenant une commune de plus de 3500 habitants ;
- il doit avoir lieu dans les dix semaines qui précèdent l'examen du budget ;
- il n'a aucun caractère décisionnel ;
- sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le présent rapport établi au titre de l'exercice 2025 permet d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

1. CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE

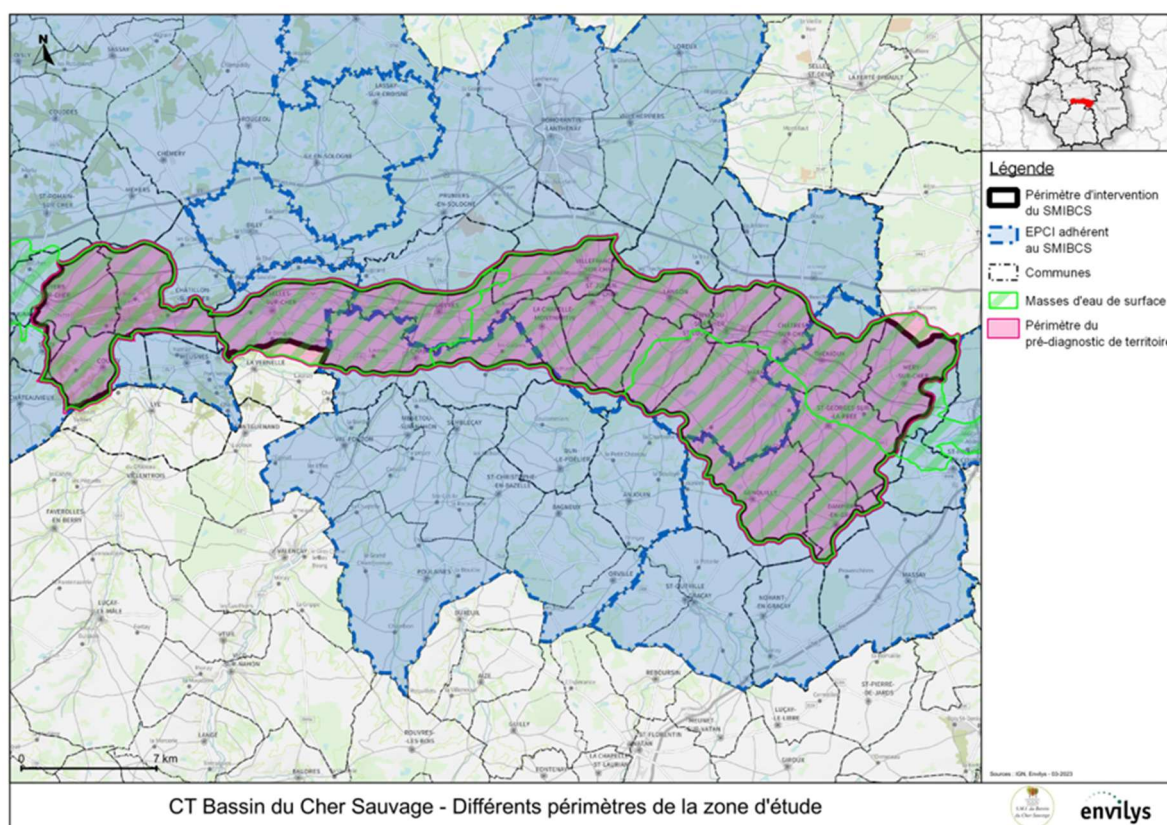
1.1. Le territoire du Cher sauvage

Le bassin versant du Cher Sauvage se situe en Région Centre-Val-de-Loire sur le département du Loir-et-Cher, de l'Indre et du Cher. Il occupe une superficie de 297,3 km² et comprend trois masses d'eau réparties sur la rivière du Cher et la rivière de la Prée. Il s'étend des communes de Dampierre-en-Graçay (18), de Saint-Georges-sur-la-Prée (18) et de Méry-sur-Cher (18) à Noyers-sur-Cher (41) en passant par Couffy (41) et Seigy (41). Le nord du bassin versant du Cher sauvage est en limite de Sologne et de ses nombreux boisements tandis que la partie sud est majoritairement agricole.

Le Syndicat Mixte Interdépartemental du Bassin versant du Cher Sauvage (SMIBCS) a été créé en 1978. C'est un syndicat mixte « fermé ».

Les communes de Lye, La Vernelle et Theillay sont hors du périmètre car les Communautés de Communes Ecueillé-Valençay et de la Sologne des rivières ne souhaitent pas adhérer au syndicat.

Le Canal de Berry, présent sur le territoire, s'intègre dans une logique de bassin versant mais n'est pas sous la gestion du SMIBCS. Le Syndicat du Canal de Berry (41) a pour fonction de maintenir le canal en eau et d'entretenir les ouvrages.



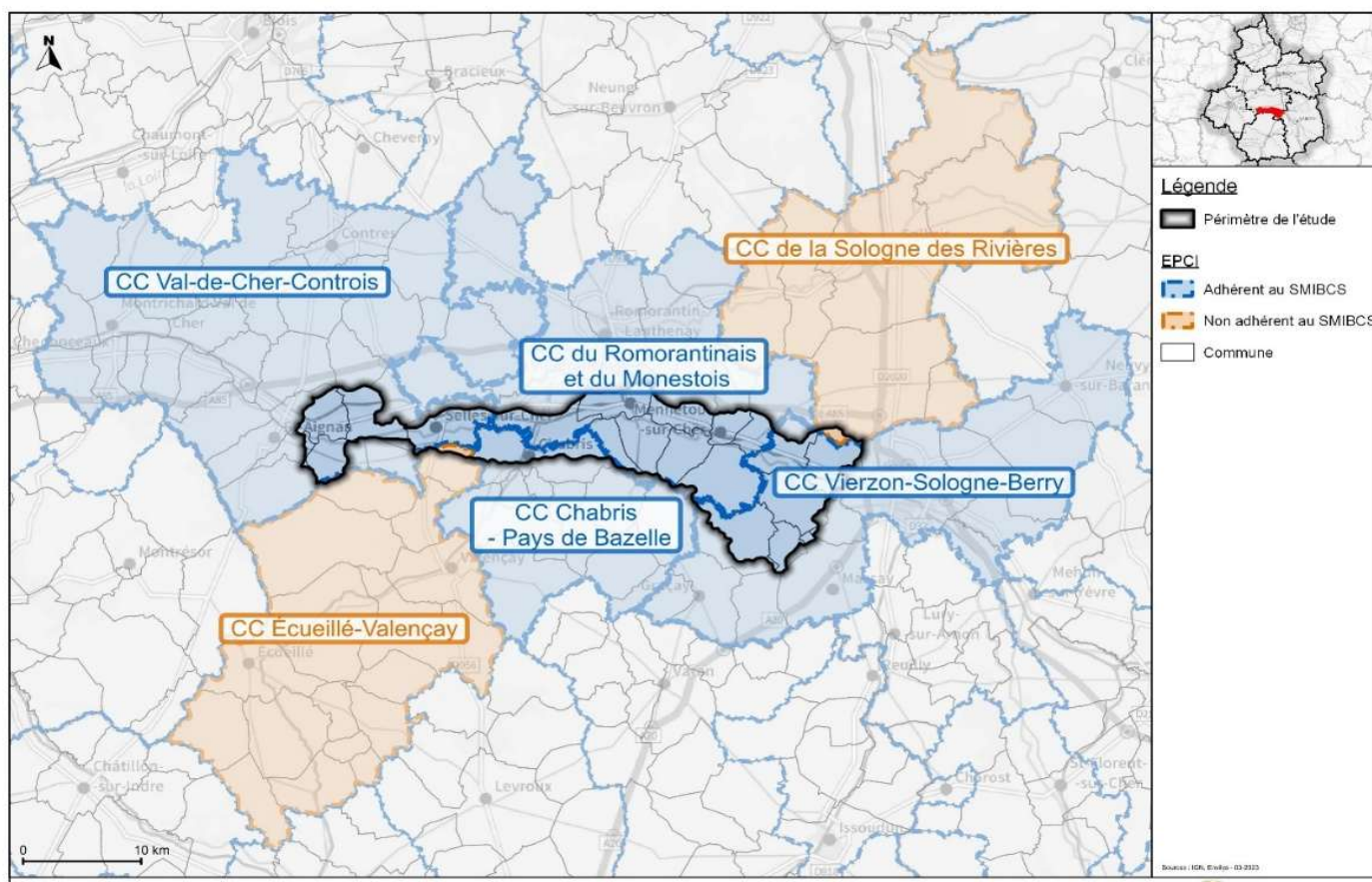
Une carte interactive est disponible :

https://smibcs.github.io/bv_cher_sauvage/#11/47.2590/1.6256

1.2. La gouvernance

Quatre EPCI financent et adhèrent au syndicat :

- **La Communauté de Communes du Romorantinois et du Monestois** avec les communes de : *Châtres-sur-Cher, Gièvres, La Chapelle Montmartin, Langon-sur-Cher, Maray, Mennetou-sur-Cher, Saint-Julien-sur-Cher, Saint-Loup-sur-Cher et Villefranche-sur-Cher.*
- **La Communauté de Communes du Val-de-Cher-Controis** avec les communes de : *Châteauvieux, Châtillon-sur-Cher, Couffy, Méhers, Meusnes, Noyers-sur-Cher, Seigy, Selles-sur-Cher et Saint-Roman-sur-Cher.*
- **La Communauté de Communes de Chabris-Pays de Bazelle** avec les communes de : *Chabris, Dun-le-Poëlier et Anjouin.*
- **La Communauté de Communes de Vierzon-Sologne-Berry** avec les communes de : *Dampierre-en-Graçay, Genouilly, Massay, Méry-sur-Cher, Nohant-en-Graçay, Saint-Hilaire de Court, Saint-Georges sur la Prée et Thénieux.*



Gouvernance 2024 :

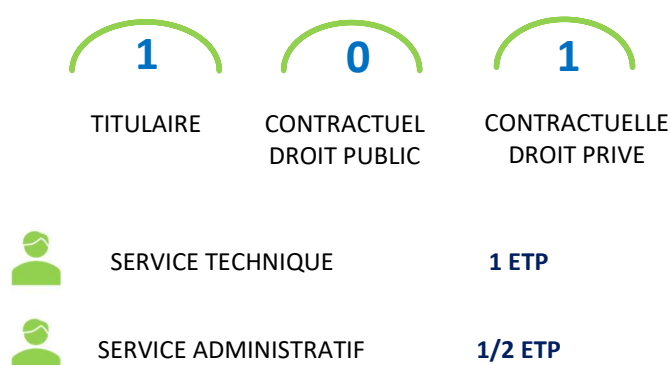
EPCI à FP	Nb d'hab.	Linéaire CE (km)	Surface BV (km²)	Elus titulaires	Représentation %
Romorantinois et Monestois	9 795	142,84	127,99	9	31
Val de Cher Controis	14 115	67,32	60,16	9	31
Chabris-Pays de Bazelle	3 560	32,59	22,32	3	10
Vierzon-Sologne-Berry	5 217	100,95	81,66	8	28
Total	32 687	343,70	292	29	100

Le SMIBCS de 2024 en quelques chiffres :

❖ GOUVERNANCE



❖ SERVICES



❖ NOS MEMBRES



1.3. Statut et compétences

Avec l'adhésion récente de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry le 1^{er} janvier 2023, le SMIBCS a modifié ses statuts pour exercer les compétences suivantes :

- Missions du Grand Cycle de l'Eau dites associées à la compétence GEMAPI (art. L.211-7 CE), soit **la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations** :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès
- 5° La protection contre les inondations et la mer (hors gestion des systèmes d'endiguement)
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

- Missions du Grand Cycle de l'Eau dites actions HORS GEMAPI (art. L.211-7 CE)

- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

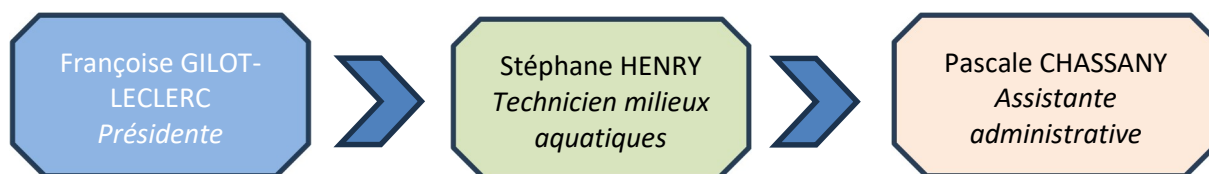
Le 20 avril 2024, la Préfecture du Loir-et-Cher a validé par arrêté Préfectoral les statuts du SMIBCS, actant que ce dernier devenait Syndicat mixte fermé avec un territoire hydrographiquement cohérent (bassin versant dans leur entièreté).

Sur le Cher, dans les départements du 41 et du 36, le SMIBCS est également en charge de la gestion du Domaine Public Fluvial (DPF) pour le compte des services de l'Etat afin d'assurer la gestion du lit mineur de la rivière (entretien des berges, ripisylve et embâcles).

2. ORGANISATION

2.1. L'équipe des agents

L'organigramme de la structure et les fiches de poste ont été travaillés en bureau puis délibérés par le comité le 13 avril 2021 (technicien) et du 11 mars 2024 (secrétaire).



Un recrutement a été mis en œuvre en 2024 :

- Assistante administrative (1^{er} novembre).

2.2. Bureaux et Comités Syndicaux

Bureaux Syndicaux

Au nombre de 6, les élus membres du Bureau Syndical se sont réunis à 8 reprises en 2024 afin de préparer les ordres du jour des Comités Syndicaux et envisager les perspectives politiques, financières et les travaux pour les années futures. Par exemple, un travail de fond sur le volet ressources humaines a été développé pour permettre un recrutement.

Comités Syndicaux

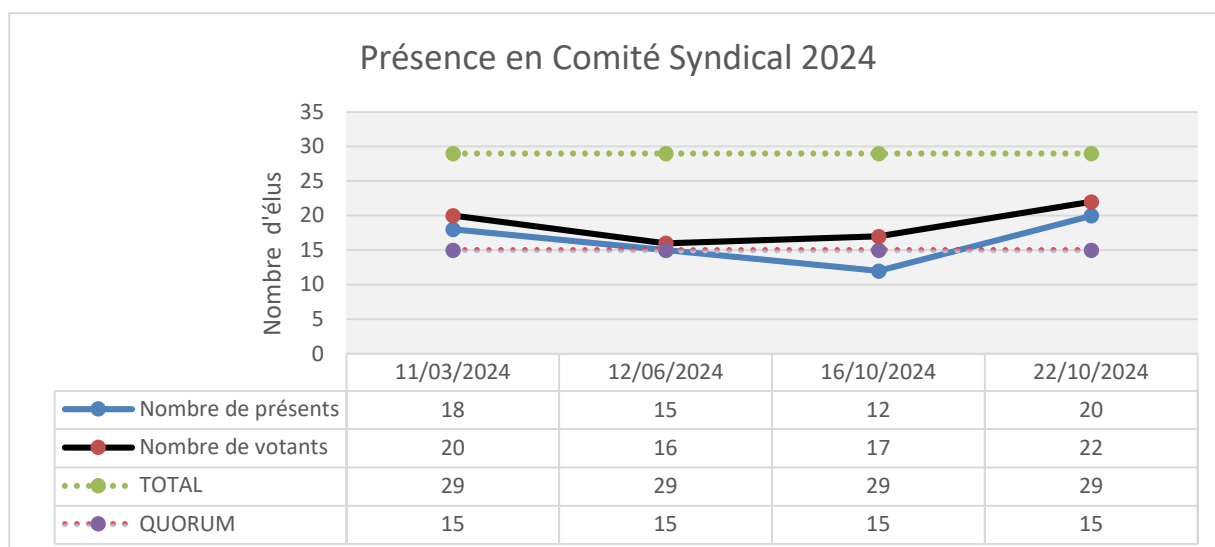
Les élus du SMIBCS se sont réunis à 3 reprises en 2024 pour prendre les décisions nécessaires au fonctionnement du syndicat. La réunion du 16 octobre n'ayant pas atteint le quorum, a dû être reprogrammée le 22 octobre.

Les thèmes suivants ont été traités :

- Budget et comptabilité
- Ressources humaines (création d'emploi)
- Lancement de marchés publics (travaux d'entretien du Cher)
- Convention de gestion du DPF (validation du projet de convention et demande de gestion auprès de la DDT 18)
- Approbation du plan de gestion de la végétation
- Assurances (adhésion au contrat groupé assurance statutaire)
- Modification statutaire (changement d'adresse)

Commissions Consultatives

Aucune commission n'a pour l'heure été créée au sein du SMIBCS. Il est rappelé que ces commissions d'élus relatives à des thématiques spécifiques n'ont qu'un rôle de travail préparatoire aux réunions du Comité Syndical.



3. MARCHES PUBLICS PASSES ET SUIVIS EN 2024

La liste des principaux marchés publics passés en 2024 figure en annexe 4.

3.1. Le marché d'entretien du lit mineur du Cher - Fonctionnement

Par délibération du 24 juin 2024, le SMIBCS a autorisé la signature de l'accord-cadre à bons de commande, sous la forme d'une procédure adaptée, portant sur les prestations d'entretien du lit mineur du Cher sur le territoire du SMIBCS.

Dans ce cadre, le montant de service maximal proposé par le maître d'ouvrage est de 48 000 € TTC pour 1 an reconductible 3 fois.

Après mise en ligne du marché, deux entreprises ont répondu à l'offre. L'entreprise *Soin Moderne Des Arbres* (SMDA) a été retenue. La notification a été réalisée le 25 juin 2024.

Cette année 24 344 euros TTC ont été dépensés (cf. article 4). Il reste à réaliser 14 913 euros TTC prévus par le bon de commandes n°1, car les travaux ont été interrompus par le niveau trop élevé de la rivière depuis fin octobre.

3.2. Les marchés d'assurance - Fonctionnement

Le SMIBCS a demandé des devis à 3 opérateurs (GROUPAMA, SMACL, GMF) pour les garanties véhicule, dommages aux biens, prévoyance statutaire et risques professionnels. Seule la SMACL a remis une offre, uniquement sur les garanties dommage aux biens et véhicule auto. Son devis a été retenu et le marché signé le 21 août 2024, permettant de faire baisser le montant de la cotisation annuelle de 1 500 € environ, pour un niveau de garantie très proche du contrat précédent.

Aucune proposition n'a été reçue sur les garanties responsabilité professionnelle et prévoyance statutaire.

Le SMIBCS a résilié le contrat actuel de garantie prévoyance statutaire pour adhérer au contrat groupé assurance du personnel porté par le Centre de Gestion 41 à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les garanties de transports de marchandises, *Multiclic* (informatique) ont été résiliées car jugées non pertinentes par les membres du bureau.

Faute de devis en comparaison, le contrat Responsabilité civile professionnelle (garantie de nos activités professionnelles – Cotisation annuelle 2 521 €) est maintenu avec notre assureur actuel AXA.

3.3. L'étude préalable au Contrat Territorial Milieux Aquatiques - Investissement

Il est rappelé que cette étude a démarré fin 2022, avec le groupement de bureaux d'études *Hydroconcept* et *Envilys*.

En 2024, les phases 2 (Diagnostic partagé), 3 (Stratégie de Territoire) et 4 (Dimensionnement et programme d'actions) ont été validées lors de Comités de pilotage réunis en cours d'année.

Les missions ont été facturées en 2024 pour un montant total de 68 200 € HT tel que prévu par le contrat.

La décision d'affermissement de la tranche optionnelle n°1 relative à la rédaction du dossier réglementaire a également été prise pour une exécution prévue en début d'année 2025 (5 150 € HT).

4. ACTIONS EN 2024

4.1. Suivi hydrographique des cours d'eau

A. Contribution au réseau *Enquête Eau*

A l'origine du projet, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a souhaité améliorer la connaissance de l'écoulement des cours d'eau en augmentant les observations visuelles de terrain. La démarche collaborative vise à créer un réseau élargi d'observateurs pouvant suivre un plus grand nombre de cours d'eau sur une période elle-même étendue.

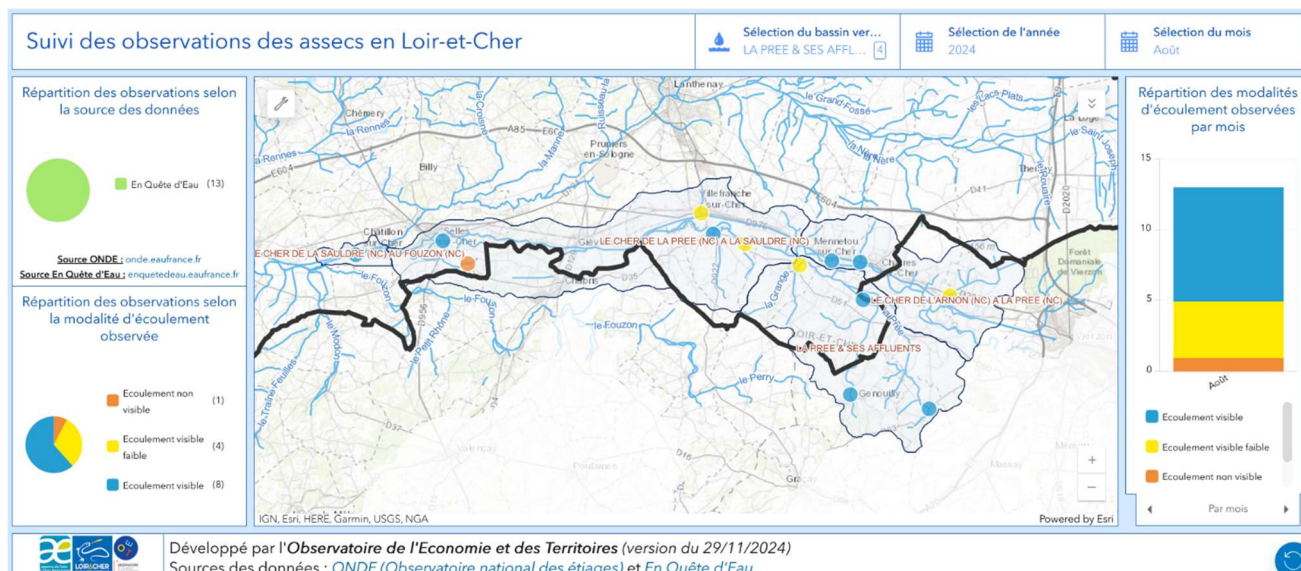
Enquête Eau traduit aussi la volonté de l'OFB d'instaurer une démarche fédératrice capable d'associer, dès la phase de définition du projet, les acteurs concernés par la surveillance des cours d'eau et des contributeurs volontaires.

Le SMIBCS effectue un suivi de 15 stations sur l'ensemble du bassin versant du Cher Sauvage, réparties sur les principaux cours d'eau du territoire : Le Cher et ses petits affluents (ruisseau des Tremblays, ruisseau de la Fontaine, le Chambon, ruisseau de la Rouère et du Colombier, ruisseau de la Commanderie, du Gournay et des Forges) et La Prée et ses affluents (La Molaine et le ruisseau de la Grange). Le technicien a alimenté 12 fois en 2024 le site <https://jeparticipe-enquetedeau.eaufrance.fr/> de ses observations visuelles.

Ces éléments sont retranscrits par l'Observatoire des Territoires WEBSIG de façon mensuelle et sont disponibles sur le site :

<https://assecs.pilote41.fr/apps/dashboards/fac124c0ec334f748c91570b64dacc6f>

En 2024, au plus fort de l'étiage, aucun assec n'a été observé sur les points suivis par le technicien.

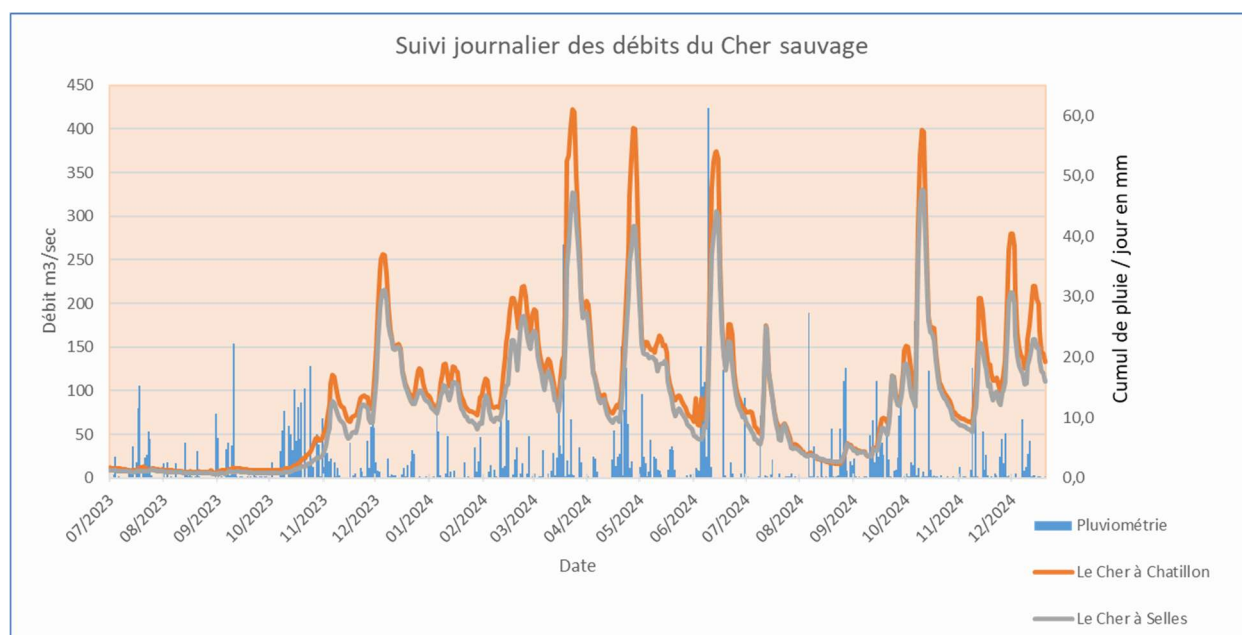
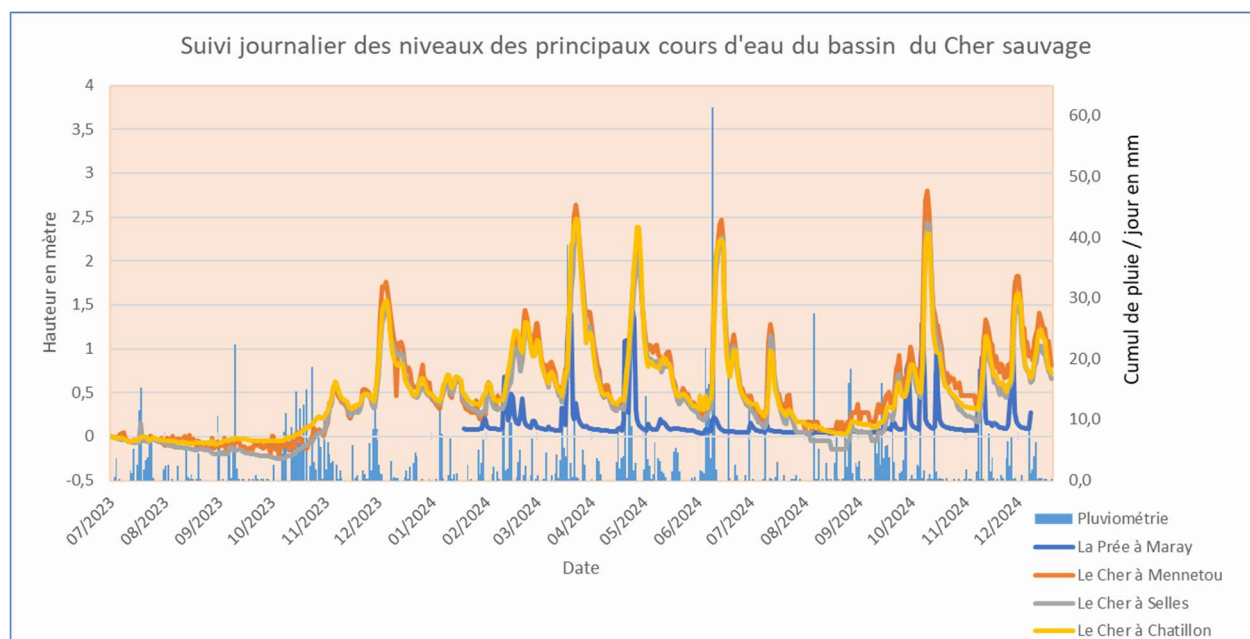


B. Suivi quantitatif des cours d'eau

Le technicien effectue quotidiennement un suivi des niveaux des cours d'eau, notamment du Cher et de la Prée, via notamment les 3 sondes présentes sur le territoire (Mennetou-sur-Cher, Selles-sur-Cher et Chatillon-sur-Cher) et dont les données sont disponibles en temps réel sur le site <https://www.vigicrues.gouv.fr/territoire/30>.

Depuis le 30 janvier 2024, une sonde a été installée sur la Prée à Maray, par l'Etablissement Public Loire dans le cadre de l'étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat). Néanmoins celle-ci est en cours d'étalonnage et ne permet pas pour l'heure de traduire les données de hauteur en débit.

Ce suivi permet notamment au technicien d'anticiper les crues et les assèchs importants afin de faire un relais complémentaire au niveau local.

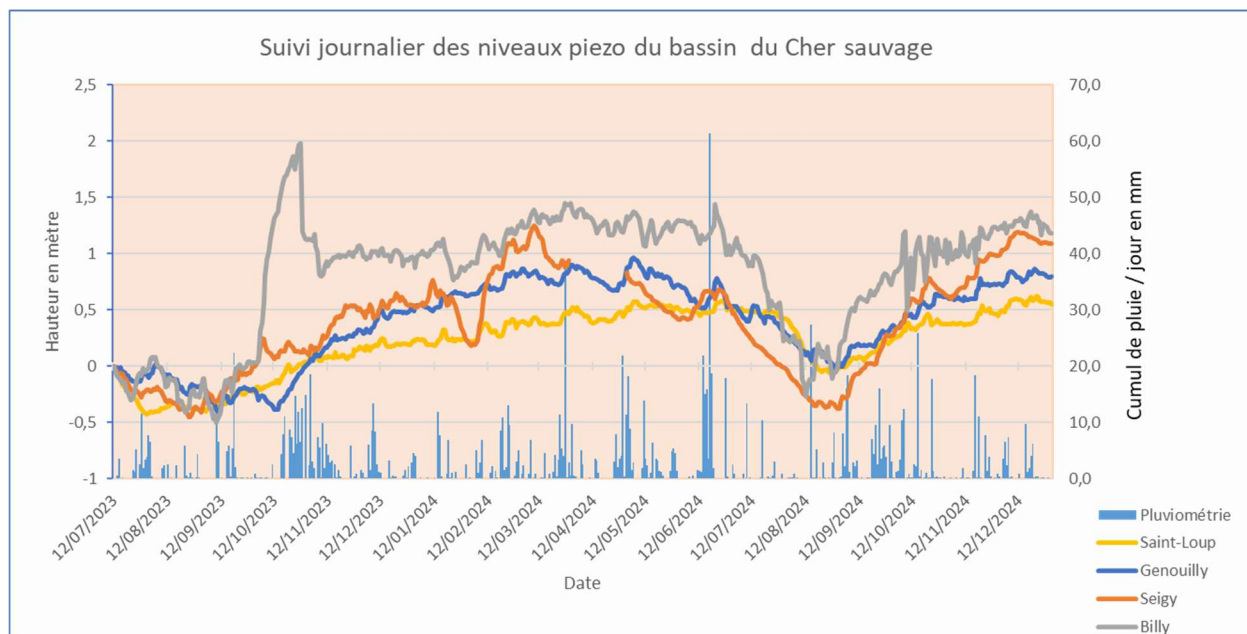


On a pu observer 3 épisodes de crues marquées ($> 300 \text{ m}^3/\text{sec}$ à Selles) et successives du Cher jusqu'en juin 2024 et une première crue précoce dès le 19 octobre. Contrairement à l'année précédente, 2024 se caractérise par un débit important du cours d'eau, toute l'année, soutenu par une pluviométrie

exceptionnelle depuis novembre 2023. Par ailleurs, la période d'étiage a été peu marquée cette année, en raison des épisodes pluvieux qui se sont prolongés tout l'été.

C. Suivi quantitatif des nappes phréatiques

Les relevés piézométriques journaliers sont disponibles sur le site <https://ades.eaufrance.fr>
4 stations sont suivies régulièrement par le technicien sur le territoire (Genouilly, Saint-Loup, Seigy et Billy) et permettent de mieux appréhender la réaction hydrologique des cours d'eau sur le territoire.



On a pu observer cette année une situation exceptionnellement favorable pour le niveau des nappes en raison d'une recharge plus tardive que d'habitude -jusqu'à fin juin, et plus précoce -début septembre. Ce phénomène est lié à la pluviométrie particulièrement importante de cette année.

4.2. Bassin du Cher amont (Le Cher depuis Vierzon jusqu'à Chabris)

A. Continuité écologique sur le Cher

Sur l'axe Cher, l'enjeu prioritaire est lié à la mise en conformité de la continuité écologique du barrage du Boutet, situé sur la commune de Châtres-sur-Cher. Il constitue un obstacle infranchissable pour la faune et est désormais le 1^{er} obstacle non équipé ou géré depuis la confluence du Cher avec la Loire.

Le Cher étant un axe migrateur (rivière classée liste 1 et 2 pour la continuité), sa gestion et sa mise en transparence sont un enjeu primordial depuis plusieurs années. Il est jugé parmi les 15 ouvrages les plus pénalisants sur le bassin de la Loire pour les poissons migrateurs (anguille, truite de mer, alose, lamproies...).

Il est rappelé que la commune est propriétaire et qu'elle doit assurer la maîtrise d'ouvrage du projet. Le SMIBCS se positionne comme un **partenaire technique** d'aide à la décision.

Il a été invité à 2 réunions d'échanges avec la commune, ses partenaires techniques et administratifs (dont les services de l'Etat, l'OFB et l'Agence de l'eau), les 26 mars et 9 octobre 2024.

La commune a confirmé son souhait de maintenir la production hydroélectrique. Elle envisage, avec l'aide éventuelle d'un futur exploitant, de mener à bien études et travaux pour une passe à poissons.

Il est également prévu une période d'ouverture des vannes du 1er novembre au 15 juin par arrêté préfectoral, afin de permettre la migration piscicole et le transfert des sédiments vers l'aval.

B. Travaux d'entretien sur le Cher

L'entreprise *SMDA* est intervenue début octobre dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commandes.

Secteur Châtres-sur-Cher, amont camping, aval pont et plage



Sur le secteur amont du camping, le bois a été laissé à la disposition des riverains.

Travaux effectués : 8 enlèvements d'embâcles et 6 arbres morts abattus

Montant : 5 445 € TTC.

Une partie des travaux a été reportée pour des raisons techniques liées au niveau d'eau de la rivière (partie amont du barrage, en rive gauche).

Secteur Menetou-sur-Cher, rue du Val Rose



Au terme de l'intervention, l'évacuation du bois a été reportée de 2 semaines compte tenu d'une montée du Cher.



Travaux effectués : 4 enlèvements d'embâcles, 6 arbres morts abattus et 2 tailles en têtard de saules
Montant : 4 056 € TTC.

Secteur Saint-Loup, stade



Travaux effectués : bucheronnage sur 4 arbres morts ou dépérissants.
Montant : 468 € TTC.

4.3. Bassin du Cher aval (Le Cher depuis Chabris jusqu'à Noyers-sur-Cher)

A. Travaux d'entretien sur le Cher

L'entreprise *SMDA* est intervenue début octobre dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commandes.

Secteur Selles-sur-Cher, château



A hauteur du château, déboisement et défrichage des îles en cours de végétalisation. L'objectif est de prévenir les inondations sur ce secteur urbain de façon à favoriser l'écoulement du Cher en cas de crue exceptionnelle. Il s'agira de débroussailler régulièrement les pousses de ligneux.

Travaux effectués : 1 enlèvement d'embâcle, bucheronnage sur les îles et débroussaillage manuel sur 3 000 m².

Montant : 9 439 € TTC.

Le niveau d'eau exceptionnellement haut de la rivière explique le report d'une partie du débroussaillage (inaccessibilité), de l'enlèvement des embâcles en rive droite de l'autre côté du château, et de 3 arbres penchés à proximité du camping.

Secteur Seigy, Bellebas



Bucheronnage d'arbres penchés qui menaçaient la stabilité de la berge située dans un extrados du Cher : bois laissés dans la parcelle appartenant au CEN (accord de la gestionnaire), branchages broyés sur place.

Travaux effectués : 9 enlèvements d'embâcle et d'1 souche, taille en têtard d'1 saule dépérissant.

Montant : 4 936 € TTC.

2 arbres penchés n'ont pas pu être retirés pour des raisons techniques (niveau d'eau de la rivière).

B. Animation

A l'occasion de la 3ème édition de la Journée Nationale de la Résilience, le SMIBCS a mené une animation auprès du grand public dans le but d'informer les citoyens sur les risques majeurs qui l'entourent. L'objectif étant de transmettre les modalités d'alerte et surtout les comportements de sauvegarde à adopter en cas d'évènement grave.

Le SMIBCS a ainsi installé un stand sur le risque inondation lors du marché hebdomadaire de Selles-sur-Cher, les 19 et 26 septembre.



Cette exposition multi-supports (photographies d'archives des crues du Cher, informations, bons gestes en situation d'inondation...) a eu pour objectif de développer la culture du risque pour des riverains exposés au danger des crues du Cher.

Sur les 2 matinées, 35 adultes ont visité le stand et échangé sur la thématique des inondations avec l'animateur présent.

5. PARTICIPATION EN TANT QUE PERSONNE PUBLIQUE ASSOCIEE

Au vu de ses compétences et de son périmètre, le SMIBCS a été sollicité de nombreuses fois pour faire part de son expérience et de ses connaissances.

Etude HMUC

Participation au Comité technique réuni dans le cadre de l'exécution de l'étude menée par le SAGE Cher aval.

Suivi de l'anguille sur le bassin du Cher

COPIL organisé en début d'année par l'EP Loire.

Commissions cours d'eau DDT 41 :

Réunions avec le secteur agricole notamment sur la thématique de la cartographie des cours d'eau.

Natura 2000 – Paeries du Fouzon et vallée du Cher et Coteaux, Forêt de Grosbois

Comité de pilotage réuni le 7 octobre par la Région.

Réseau Castor (créé par l'OFB)

Adhésion en 2024 pour suivre l'évolution de la répartition des castors protégés et accompagner les acteurs dans les territoires.

Réunion de formation et de coordination des adhérents le 25 avril à Vendôme.

Réseau local repères de crues (prévention des inondations)

Collecte des données « repères et laisses de crues » pour capitaliser les connaissances de terrain en cas d'épisode de crues importantes (ex : Cher, mois d'avril 2024). L'objectif est d'améliorer la prévision par les outils informatiques de modélisation.

Réunion organisée par la DDT36 et la DREAL le 27 juin 2024.

PEP-PAPI:

Comité de pilotage pour valider le plan d'actions et de financement.

6. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

6.1. Les actions prévues en 2025

A. Travaux d'entretien sur le Cher

- ❖ La **campagne d'entretien du lit mineur du Cher** sera programmée en septembre/octobre. Les travaux seront définis finement lors d'un inventaire des embâcles et arbres à bucheronner qui sera fait dans le courant de l'été.

Enveloppe : 34 000 € (61521 Terrains)

Il est prévu d'élaborer un plan de gestion pluriannuel des travaux fait en interne (stagiaire). Il permettra de prioriser les actions d'entretien à mener en fonction des enjeux du territoire (protection d'un ouvrage, sécurisation d'un site, érosion d'une berge...) et de budgéter chaque année les prestations nécessaires.

- ❖ S'agissant de la **gestion des plantes invasives**, une enveloppe est prévue afin d'aider les communes riveraines du Cher qui s'engageront dans travaux d'arrachage de jussie pour l'année 2025.

Enveloppe : 10 000 € (61521 Terrains)

B. La gestion des conventions d'occupation du domaine public fluvial sur le Cher

Par délibération en date du 19 septembre 2022, le Syndicat Mixte Interdépartemental du Bassin du Cher Sauvage a souhaité prendre en charge la gestion du domaine public fluvial situé dans son périmètre de compétence.

Outre les travaux d'entretien menés par ailleurs depuis de nombreuses années, cette décision va se traduire en 2025 par la gestion au sein du SMIBCS de l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public en veillant à la bonne application des règles et obligations auxquelles sont assujettis les occupants. En contrepartie, le SMIBCS percevra les redevances d'occupation, ainsi que les produits des baux de pêche et de chasse des associations présentes sur les propriétés de l'Etat. *Redevances : 11 700 € (70322 Droits de stationnement et de location sur le domaine public et 7035 Location de droits de chasse et de pêche).*

C. Actions prévues à l'Accord Territorial Milieux Aquatiques

L'Accord de Territoire (ancien Contrat Territorial Milieux Aquatiques) est prévu pour signature avec les partenaires financiers dont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au 1^{er} semestre 2025, sur la base du 12^{ème}

programme de l'Agence. Les actions programmées en n+1 et validées en COPIL en 2024 devront donc entrer en application dès l'exercice budgétaire 2025.

- ❖ **Volet Milieux aquatiques** : sur ce volet les dépenses en 2025 vont marquer une transition avec 2026 et 2027, puisque l'essentiel sera consacré au lancement de 2 études morphologiques et 2 études continuité préalables aux travaux.
Enveloppe : 57 600 € (2031 Frais d'études)
– Subventions 80 % (1323 Subv. Départements et 1321 Subv. Etablissements nationaux (AELB)).
- ❖ **Volet Qualité de l'eau** : 2025 sera consacré à la réalisation d'un diagnostic ruissellement sur les 6 345ha de SAU de la Prée.
Enveloppe : 31 725 € (2031 Frais d'études)
– Subventions 50 % (1323 Subv. Départements et 1321 Subv. Etablissements nationaux (AELB)).
- ❖ **Volet Hydrologie** : 3 actions sont programmées pour 2025 sur cet aspect.
 - L'acquisition d'un plan d'eau dans le lit majeur de la Prée, sur la commune de Saint-Loup, dans un objectif futur de revalorisation en zone humide/zone d'extension de crue.
Enveloppe : 13 000 € (2111 Terrains nu et 62268 Autres honoraires)
 - L'entretien des sources de la Grange à Saint-Loup (végétation).
Enveloppe : 960 € (61521 Terrains)
 - La remise en fonctionnement d'un bras mort du Cher, sur la commune de Couffy, afin de le réhabiliter en **frayère à brochets**. Les travaux de bucheronnage seront programmés via l'accord-cadre à bons de commande d'entretien du lit du Cher.
Enveloppe : 20 000 € (61521 Terrains)
- ❖ **Volet Animation de l'AT** :
 - Les moyens humains : pour rappel l'effectif dédié à l'animation de l'Accord territorial est constitué du technicien de rivière assisté de la secrétaire à mi-temps. Ce dimensionnement a été validé en COPIL pour l'ensemble de la durée de l'accord (2 fois 3 ans). Les effectifs du SMIBCS seront donc stables en 2025. Le salaire de l'équipe est financé par l'AELB à hauteur de 60%, auxquels s'ajoutent les aides du FEDER de 20%, uniquement pour le technicien. Un stagiaire sera également présent du 14 avril au 14 août 2025 et percevra une gratification d'environ 2 500€. Pour rappel, il sera missionné sur le plan de gestion de l'enlèvement des embâcles sur le Cher.
Enveloppe : 80 890 € (TOTAL 012 Charges de personnel)
– Subventions 52 500 € y compris frais de fonctionnement (74772 Participation FEDER et 747888 Autres (AELB)).
 - Les frais de fonctionnement : le SMIBCS dispose d'un véhicule de service en cours d'amortissement. Les frais d'entretien et d'essence sont à prévoir comme l'an passé. Ils sont également co-financés par l'AELB (60% sur un forfait maximum de 12 000€) et du FEDER (20% du montant représentant 40% du salaire du technicien).
S'agissant du local, le SMIBCS dispose d'un contrat locatif avec la commune de Gièvres au 14 rue André Bonnet, pour une mensualité de 150 €. Le syndicat doit également prendre en charge les frais d'électricité ainsi que les abonnements internet et téléphonie. Hormis les coûts d'inflation, ces charges devraient être stables en 2025 car les matériels liés au déménagement ont été mandatés en 2024.
Enveloppe totale frais de fonctionnement : 16 750 € (011 Charges à caractère général)
 - La communication et la sensibilisation :
Pendant toute la durée de l'accord, l'objectif sera de communiquer sur les actions du contrat. Un site internet sera notamment développé dès 2025. Par ailleurs, des animations de

sensibilisation devront être menées, notamment auprès des jeunes publics particulièrement sensibles à la protection de l'environnement.

Enveloppe : 3 000 € (6233 Foires et expositions et 2051 Concessions et droits similaires)

Subvention AELB 60 % (uniquement sur la communication et hors site internet).

- Suivi de l'AT :

Des suivis avant-travaux seront faits sur 2 sites en 2025 (travaux prévus en 2026). Dans ce cadre, en plus d'un suivi interne, des prestations devront être externalisées (indicateurs piscicoles, faune benthique, morphologie) et le syndicat devra s'équiper de sondes thermiques et piezométriques.

Enveloppe : 7 050 € (2031 Frais d'études et 2158 autres installations, matériel et outillage technique)

Subvention AELB 50%, Départements 30 %

- Stratégie foncière :

2025 doit permettre d'engager une dynamique foncière sur le territoire afin que le SMIBCS puisse saisir les opportunités d'acquisition de terrains en vue de travaux d'aménagement du bassin versant (zones tampons) ou de restauration des cours d'eau. Cette année il est donc programmé l'Inscription au logiciel de veille foncière (Safer).

Enveloppe : 1 315 € (6182 Documentation générale et technique)

Le programme d'actions validé pour les 6 années à venir figure en annexe 2.

D. Actions prévues sur le volet Prévention des Inondations

Par délibération n°17-2023 en date du 12 juin 2023, le SMIBCS s'est engagé dans le programme d'actions établi par l'Etablissement Public Loire pour le Programme d'Etudes Préalable au PAPI (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations) Cher Médian et Aval, au travers de l'action N°1.5.

Elle consiste en un recensement et matérialisation de repères de crues à l'échelle du SMIBCS sur l'axe Cher. Cette action consistera en un recensement préalable des repères historiques, puis en la pose d'une échelle limnimétrique et d'un panneau d'information à proximité de l'échelle. Seront concernés les lieux de passage, sans bâtiment (bord de rivière par exemple), ainsi que les centres-villes pour des affichages sur des bâtiments existants. Un reste à charge incombera au SMIBCS estimé à 3 000 € TTC (pour 15 repères). L'action sera à envisager en 2025.

Enveloppe : 3 000 € (2158 Autres installations, matériel et outillage technique)

6.2. Bilan financier 2024 et perspectives 2025

A. Les dépenses

❖ Fonctionnement et investissement :

Pour rappel les opérations de travaux sont inscrites en section de fonctionnement étant donné que l'aménagement de rivière est considéré comme du fonctionnement.

Sont inscrites en investissement l'acquisition de matériels, de cession de droit de logiciel, ainsi que les études inscrites dans la section 28.

Le tableau des amortissements pour 2025 figure en annexe 3.

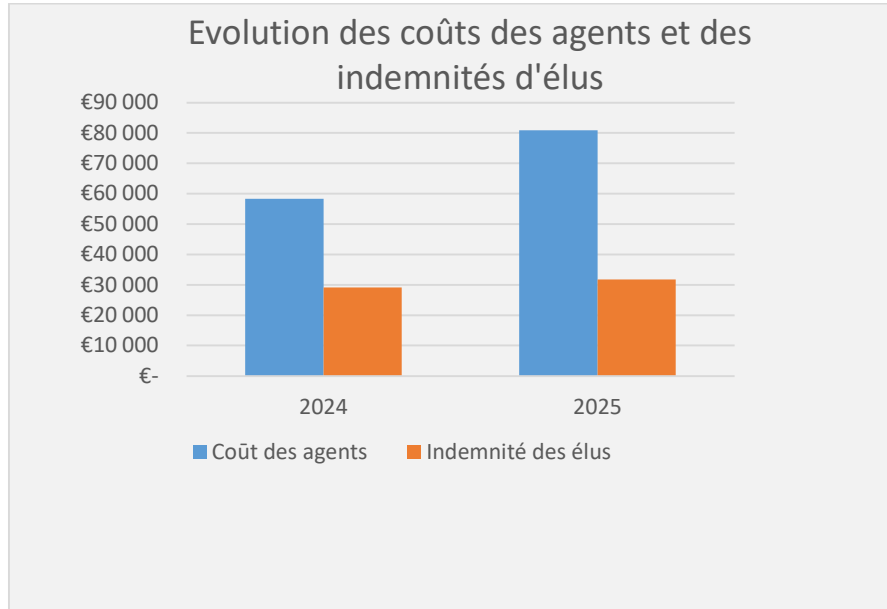
❖ Les frais de personnels :

Coût des agents

Nom Prénom	Fonction	Période	2024					2025
			Brut	Charges	Total	Heures	Cout horaire	Total
Mme CHASSANY PASCALE	Assistant administratif	novembre 2024 à décembre 2024	1 905 €	796 €	2 701 €	137	20 €	
Mme GODON CAROLE	SECRETAIRE	2024	1 171 €	- €	1 171 €	0	- €	
M. HENRY Stéphane	Technicien de rivière	De janvier 2024 à décembre 2024	40 007 €	14 370 €	54 395 €	1 645	33 €	
TOTAL			43 083 €	15 166 €	58 267 €			80 890 €

Indemnité des élus

Nom Prénom	Fonction	Période	2024					2025
			Brut	Charges	Total	Heures	Cout horaire	Total
Mme GILOT-LECLERC Françoise	Président	De janvier 2024 à décembre 2024	12 623 €	673 €	13 295 €	- €	- €	
M. BARBE PIERRE	Vice-Président	De janvier 2024 à décembre 2024	5 051 €	212 €	5 263 €	- €	- €	
M. MARCHAND Bernard	Vice-Président	De janvier 2024 à décembre 2024	5 051 €	212 €	5 263 €	- €	- €	
M. MOUSSIER Georges	Vice-Président	De janvier 2024 à décembre 2024	5 051 €	212 €	5 263 €	- €	- €	
TOTAL			27 775 €	1 309 €	29 084 €			31 750 €



L'augmentation du budget prévisionnel affecté au personnel en 2025 s'explique par l'arrivée de la secrétaire à ½ temps sur l'année pleine, ainsi que par la gratification d'un stagiaire pour 4 mois (cf. article 6.1-C). Les détails par ligne budgétaire figurent à la section 012 (Charges de personnel) et 65 pour les élus (Autres charges de gestion courante).

❖ L'endettement du SMIBCS

Le SMIBCS n'a plus d'emprunt en cours depuis 2023.

❖ Evolution des dépenses :

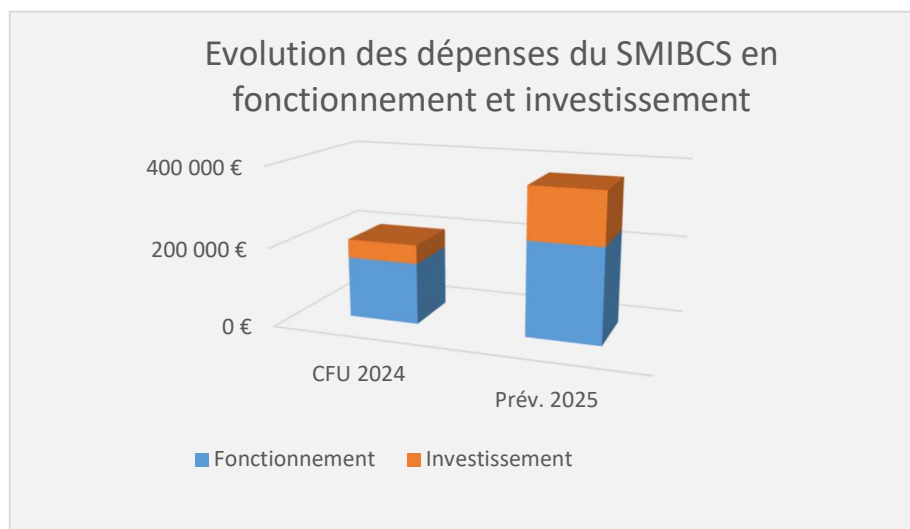
L'évolution à la hausse des dépenses 2025 est liée à la mise en place des premières **actions programmée dans le 1^{er} ATMA** (cf. article 6.1). A savoir :

- entretien du lit mineur du Cher : 34 000 € (61521 Terrains)
- arrachage de jussie : 10 000 € (61521 Terrains)
- études morphologiques et continuité : 57 600 € (2031 Frais d'études)
- diagnostic ruissellement sur le bassin versant de la Prée : 31 725 € (2031 Frais d'études)
- acquisition d'un plan d'eau sur la commune de Saint-Loup : 13 000 € (2111 Terrains nu et 62268 Autres honoraires)
- entretien des sources de la Grange à Saint-Loup : 960 € (61521 Terrains)
- réhabilitation d'une frayère à brochets sur le Cher : 20 000 € (61521 Terrains)
- mise en place d'un site internet : 2 000 € (2051 Concessions et droits similaires)
- suivis avant-travaux et acquisition de sondes thermiques et piezométriques : 7 050 € (2031 Frais d'études et 2158 autres installations, matériel et outillage technique)
- inscription au logiciel de veille foncière (Safer) : 1 315 € (6182 Documentation générale et technique).

Le tableau ci-dessous reprend les éléments du Compte Financier Unique 2024 (provisoire), ainsi que les prévisions budgétaires hors report de trésorerie. Le détail budgétaire prévisionnel figure dans le tableau annexé.

Type de dépense	CFU 2024	Prév. 2025	Evolution
011 Charges à caractère général	63 029 €	85 810 €	36,1%
012 Charges de personnel et frais assimilés	57 078 €	80 890 €	41,7%
023 Virement à la section d'investissement	0 €	20 210 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 430 €	19 014 €	
65 Autres charges de gestion courante	29 099 €	31 750 €	9,1%
66 Charges financières	0 €	0 €	
Fonctionnement	154 636 €	237 674 €	53,7%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	10 973 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	
20 Immobilisations incorporelles	42 727 €	100 375 €	134,9%
21 Immobilisations corporelles	4 158 €	19 700 €	373,8%
Investissement	46 885 €	131 048 €	179,5%
TOTAL	201 521 €	368 722 €	83,0%

* Dépenses hors ajustement pour l'équilibre financier de 271 606 € (61521 entretien et réparation de terrain)

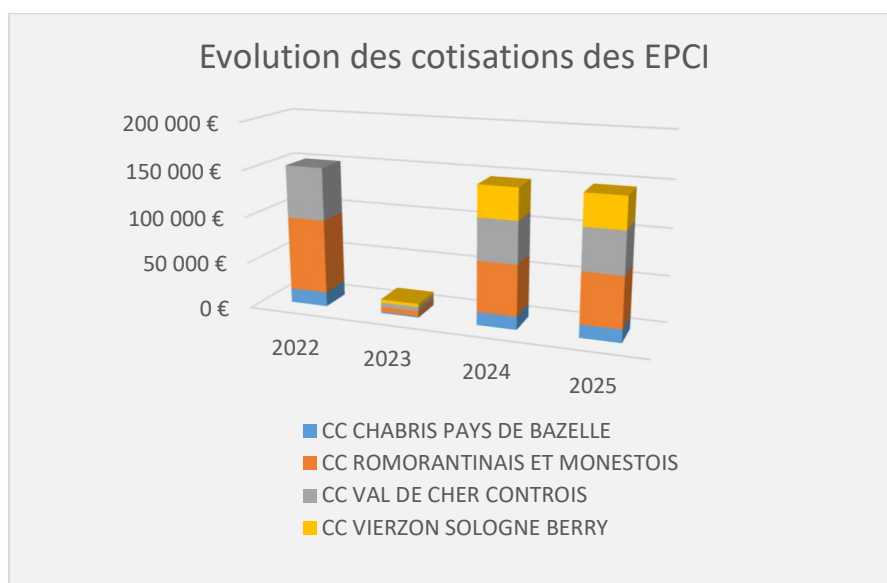


B. Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent encore aujourd'hui principalement aux cotisations de nos 4 EPCI membres. Dès 2025, les subventions de nos partenaires financiers les égaleront.

❖ Cotisations des EPCI

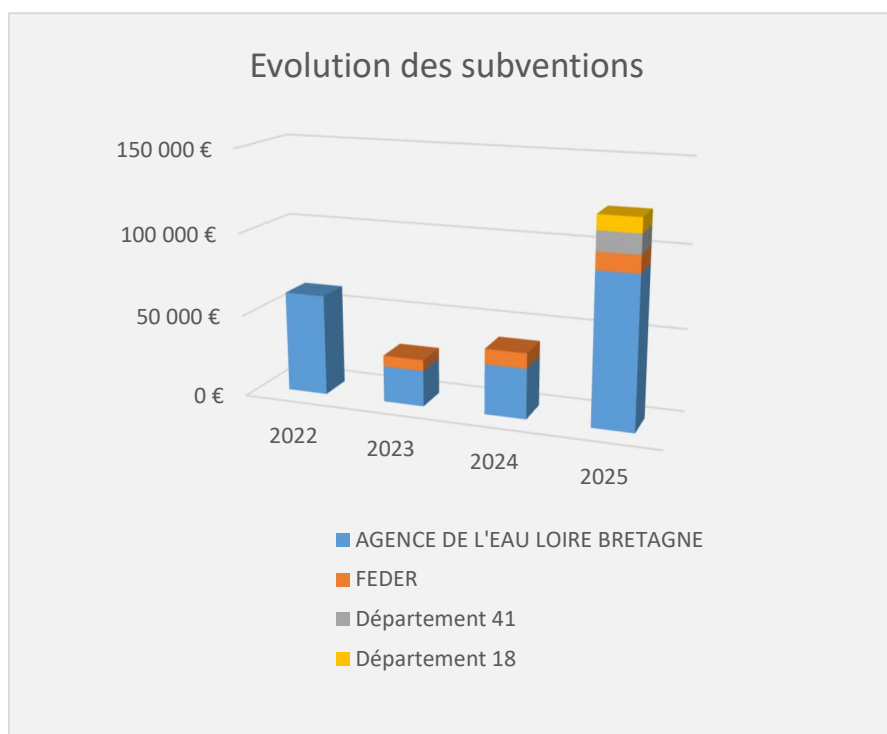
EPCI à FP	Taux	2022	2023	2024	2025
CC CHABRIS PAYS DE BAZELLE	9,56%	15 379 €	1 434 €	14 025 €	14 025 €
CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	37,02%	79 348 €	5 553 €	54 308 €	54 308 €
CC VAL DE CHER CONTROIS	30,51%	56 643 €	4 577 €	44 758 €	44 758 €
CC VIERZON SOLOGNE BERRY	22,91%		3 437 €	33 609 €	33 609 €
TOTAL	100,00%	151 370 €	15 000 €	146 700 €	146 700 €



Malgré l'augmentation des activités en 2025 avec la mise en œuvre du 1^{er} ATMA, **l'appel à cotisation 2025 restera identique à 2024, pour un montant total de 146 700 €** qui sera dédié à l'autofinancement du SMIBCS.

❖ Les subventions

ORGANISME	Objet	2022	2023	2024	2025
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	Animation du futur ATMA	10 020 €	21 900 €	30 484 €	46 725 €
	Etude préalable au ATMA	51 345 €			
	Actions de l'ATMA				44 663 €
	Total	61 365 €	21 900 €	30 484 €	91 388 €
FEDER	Animation du futur ATMA		6 680 €	9 240 €	10 500 €
Région	Actions de l'ATMA				
Département 41	Actions de l'ATMA				11 715 €
Département 18	Actions de l'ATMA				8 910 €
TOTAL		61 365 €	28 580 €	39 724 €	122 513 €



Les subventions accordées jusqu'en 2024 correspondent à l'étude préalable à l'ATMA, ainsi que l'animation associée. Pour rappel l'animateur a été recruté en 2022. A partir de 2025, les subventions liées à l'animation vont se cumuler avec celles liées aux actions (taux moyen de 60% d'aides aux actions de l'ATMA pour 2025).

❖ La mise à disposition du personnel

Par délibération en date du 27 novembre 2023, le technicien de rivières du SMIBCS est mis à disposition auprès de la Communauté de Communes Chabris-Pays de Bazelle dans le cadre de l'exercice de sa compétence Prévention des Inondations pour une durée maximum de 2 ans. La convention prévoit que la CC Chabris Pays de Bazelle rembourse au SMIBCS la rémunération de Monsieur HENRY Stéphane ainsi que les contributions et les cotisations sociales afférentes, charges patronales, au prorata de son temps mis à disposition auxquelles s'ajouteront une part forfaitaire de 20% comprenant le remboursement des charges annexes (transport, secrétariat...), soit un coût horaire de 40 €.

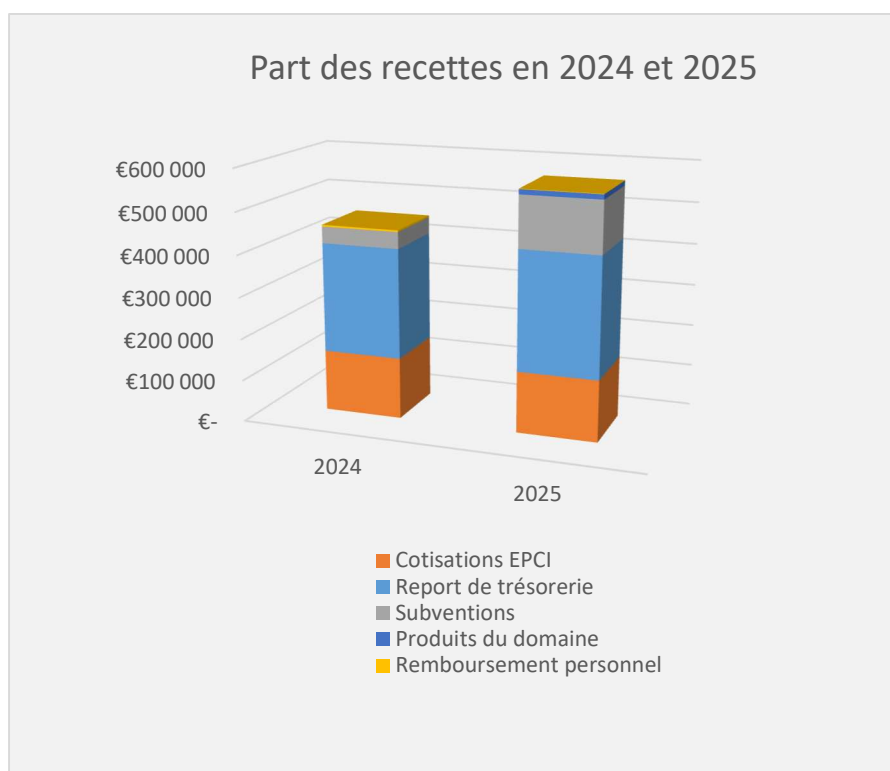
En 2024, le technicien a affecté 26h30 de son temps de travail auprès de la CC Chabris de Bazelle, ce qui correspond à un montant de remboursement de **1 060 €**.

❖ Les redevances d'occupation du DPF et les baux de pêche et de chasse

Le SMIBCS percevra les redevances d'occupation pour la première année en 2025, ainsi que les produits des baux de pêche et de chasse des associations présentes sur les propriétés de l'Etat. Le montant des redevances a été estimé par les services de la DDT à **6 000 €**, auquel se rajoute les baux pour un montant de **5 700 €**.

❖ Répartition des recettes du SMIBCS en 2024 et 2025

Type de recette	2024	Taux	2025	Taux
Report de trésorerie	263 037 €	58%	285 140 €	50%
Cotisations EPCI	146 700 €	32%	146 700 €	26%
Subventions	39 724 €	9%	122 513 €	22%
Produits du domaine	- €		11 700 €	2%
Remboursement personnel	4 037 €	1%	1 000 €	0%
TOTAL	453 498 €	100%	567 053 €	100%



C. Résultats 2024

Le tableau ci-dessous présente le Compte Financier Unique (CFU) provisoire pour 2024 :

SMIBCS

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - Provisoire au 20/01/2025

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
011 Charges générales	63 371,78 €	002 Excédent de fonctionnement reporté	263 036,90 €
012 Charges de personnel	57 078,93 €	013 Atténuations de charges	4 037,97 €
023 Virement à la section d'investissement	- €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
042 Opération d'ordre transfert entre sections	5 430,53 €	70 Produits des services, du domaine	1 060 €
65 Autres charges de gestion courante	29 099,74 €	74 Dotation/participation	171 182,40 €
66 Charges financières	- €	75 Produits divers de gestion courante	1 516,73 €
		76 Produits financiers	5,04 €
TOTAL	154 980,98 €	TOTAL	440 839,04 €
		002 Résultat de fonctionnement reporté 2024	285 140,29 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	- €	001 Solde d'exécution	61 788,33 €
16 Emprunts et dettes assimilées	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	- €
20 Immobilisations incorporelles	42 727,54 €	28 Amortissement des immobilisations	5 430,53 €
21 Immobilisation corporelles	4 158,38 €	13 Subventions d'investissement	- €
		10 Dotations, fonds divers et réserves	2 677,39 €
TOTAL	46 885,92 €	TOTAL	69 896,25 €

Pour 2025, le résultat de fonctionnement reporté s'élève à 285 140,29 € (002-résultat de fonctionnement reporté), et le report en investissement s'élève à 23 010,33 € (001- Solde d'exécution de la section d'Investissement reporté).

L'excédent global, basé sur le compte administratif provisoire 2024, est de 308 868,39 €.

D. Prévisions budgétaires provisoires 2025

Le tableau ci-dessous présente le budget prévisionnel 2025 par chapitre :

SMIBCS BUDGET PREVISIONNEL 2025

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
011 Charges générales	357 416,62 €	002 Excédent de fonctionnement reporté	285 140,29 €
012 Charges de personnel	80 890,00 €	013 Atténuations de charges	- €
023 Virement à la section d'investissement	20 210,20 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 973,00 €
042 Opération d'ordre transfert entre sections	19 014,47 €	70 Produits des services, du domaine	12 760,00 €
65 Autres charges de gestion courante	31 750,00 €	74 Dotation/participation	200 400,00 €
66 Charges financières	- €	75 Produits divers de gestion courante	2,00 €
		76 Produits financiers	6,00 €
TOTAL	509 281,29 €	TOTAL	509 281,29 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	10 973,00 €	001 Solde d'exécution	23 010,33 €
16 Emprunts et dettes assimilées	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	20 210,20 €
20 Immobilisations incorporelles	100 375,00 €	28 Amortissement des immobilisations	19 014,47 €
21 Immobilisation corporelles	19 700,00 €	13 Subventions d'investissement	68 813,00 €
		10 Dotations, fonds divers et réserves	- €
TOTAL	131 048,00 €	TOTAL	131 048,00 €

Annexe 1 – Préparation budget primitif – Présentation par compte (pièce jointe mail)

Annexe 2 – Programme d’actions ATMA 2025-2030 (pièce jointe mail)

Annexe 3 – Tableau des amortissements (pièce jointe mail)

Annexe 4 – Liste des marchés passés en 2024 :

Type de marché	Tranche € HT	Objet	Prestataire	Montant € HT	Date d’attribution
Fourniture	< 40 000	Achat d’un oxymètre portable	Labo &Co (94440)	840,99 €	29/01/2024
	< 40 000	Achat d’un canoë et accessoires	Décathlon Pro (59669)	603,33 €	18/04/2024
	90 000 > 220 999,99	Prestations d’entretien en lit mineur du Cher sauvage	SMDA (78190)	160 000 € (Maxi)	13/06/2024
Services	<40 000	Assurance dommages aux biens	SMACL (79031)	61,73€/an – Franchise 300€	22/07/2024
	<40 000	Assurance véhicule	SMACL (79031)	579,32€ – Franchise 300€	22/07/2024
	<40 000	Fauchage du ruisseau du Chambon entre Selles-sur-Cher et Chabris	Entreprise LANDRE (41130)	7 565 €	06/09/2024